

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-deux jours et demi (32,5) jours consécutifs, du lundi 19 février 2024 au vendredi 22 mars 2024 à 11 heures, dans les communes listées ci-après, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement, pour la mise en œuvre d'actions relatives au programme pluriannuel de gestion sur une partie du bassin versant de la Charente amont, sollicitée par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente amont (SMACA).

Liste des communes concernées :

dans le département de la Haute-Vienne : Chéronnac, Les Salles-Lavauguyon et Videix ;

dans le département de la Charente : Alloue, Ambernac, Ansac-sur-Vienne, Benest, Champagne-Mouton, Cherves-Châtelars, Épenède, Exideuil-sur-Vienne, Hiesse, Le Bouchage, Le Lindois, Lésignac-Durand, Manot, Massignac, Montemboeuf, Mouzon, Nieuil, Pleuville, Pressignac, Roussines, Saint-Coutant, Saint-Laurent-de-Céris, Saint-Quentin-sur-Charente, Sauvagnac, Terres-de-Haute-Charente et Verneuil.

Un exemplaire du dossier d'enquête sous format papier comprenant les informations environnementales sera accessible pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairies de Terres-de-Haute-Charente (Roumazières-Loubert) (siège de l'enquête publique et mairie de permanence), de Chéronnac, Ambernac et Pleuville (mairies de permanence), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier dématérialisé sera consultable dans toutes les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et sur le site Internet :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux de la DDT de la Haute-Vienne à Limoges (87) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra, à cet effet, de contacter préalablement le service eau, environnement, forêt au 05.19.03.21.59 ou 05.19.03.21.46

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairies de Terres-de-Haute-Charente, Chéronnac, Ambernac et Pleuville ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Terres-de-Haute-Charente (31 rue de l'union – Roumazières-Loubert – 16270 Terres-de-Haute-Charente) ou par mél : epdigcharentea@gmail.com à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente amont (SMACA) – 5 route de Confolens 16450 Saint-Claud - Tél : 05.45.85.38.64 - mél : smaca@orange.fr

M. Roland VERGER, ingénieur en génie civil, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public dans les mairies, aux jours et heures indiqués ci-après :

Communes :	Dates :	Heures :
Chéronnac	lundi 19 février 2024	13h-15h
Ambernac	samedi 9 mars 2024	9h-11h
Roumazières-Loubert Terres-de-Haute-Charente	mercredi 13 mars 2024	14h-16h
Pleuville	vendredi 22 mars 2024	9h-11h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral des préfets de la Haute-Vienne et de la Charente.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>